



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

---

« Notre vitesse a une limite! »

---

**Rosemère, le 9 juin 2009** – C'est en partenariat avec les villes de Boisbriand, Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse que la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville est fière d'annoncer le lancement du projet **QUASAR**. Ce projet qui vise une approche par résolution de problèmes en matière de sécurité routière verra le jour sur l'ensemble du territoire de la Régie de police dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

« Le partenariat étant un gage de succès lors de la mise en œuvre d'un tel projet, je me joins à mes consœurs mairesses des villes de Boisbriand, Rosemère et Sainte-Thérèse pour saluer la collaboration de nos conseillers municipaux respectifs qui siègent au comité régional en sécurité routière et qui permettent de mettre en place des projets en sécurité routière qui touchent l'ensemble du territoire de la Régie de police. Ce projet conjoint nous permet de mettre à contribution les forces de nos municipalités ainsi que celles de notre Régie de police, et ce, dans un seul et même but, soit celui d'assurer la sécurité et la quiétude des citoyens sur l'ensemble de notre réseau routier! » Affirme Boniface Dalle-Vedove, maire de la ville de Lorraine et président de la Régie de police.

« La participation et la responsabilisation de la communauté sont des dimensions essentielles quant à la réussite du projet. En plus d'adopter une conduite pouvant servir de modèle, nous demandons aux citoyens de signaler toute problématique récurrente à notre service de police afin que des actions concrètes soient mises en place rapidement. Des campagnes de sensibilisation, des mesures préventives et finalement des opérations répressives seront élaborées afin de résoudre d'une façon efficace et durable les problématiques rencontrées », affirme l'inspecteur Michel Gaudreau, responsable de la division circulation à la Régie de police.

Les actions imprudentes, les conduites dangereuses, les excès de vitesse, le non-respect des arrêts obligatoires et des feux de signalisation, les crissements de pneus et la non-conformité des systèmes d'échappement sont des infractions qui seront plus particulièrement dans la mire des policiers.

Il est important de rappeler que la vitesse est l'une des principales causes d'accident au Québec. En milieu urbain, le risque d'être impliqué dans un accident double à chaque 5 km/h au-dessus de la limite permise. En plus de réduire le champ de vision, une vitesse

élevée diminue le temps de réaction lorsqu'on veut éviter un impact, limite la capacité à effectuer des manœuvres d'évitement, restreint l'adhérence des pneus et augmente la distance d'arrêt.

Qu'on se le dise, diminuer sa vitesse moyenne sur le réseau routier entraînera une réduction du nombre de victimes. Si chaque conducteur réduisait de 5 km/h sa vitesse moyenne, le nombre de blessés et de décès sur les routes du Québec diminuerait de 15 %.

Le respect du Code de la sécurité routière est important, mais ne suffit pas à créer un climat de confiance et de sécurité. Il faut apprendre à partager la route, en tenant compte de la présence et des actes des autres usagers, et en adaptant ainsi sa conduite en conséquence. Adopter un comportement courtois sur la route, c'est rendre les parcours beaucoup plus agréables, et surtout plus sécuritaires.

La sécurité routière est l'affaire de tous... ensemble, nous pouvons agir!